

## MESURES EN FAVEUR DES CANDIDATS HANDICAPES

### CIRCUIT DU DOSSIER DE DEMANDE DE MESURES PARTICULIERES

### DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

SESSION 2017

	CANDIDATS SCOLARISES		CANDIDATS NON SCOLARISES :
	ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES DU SECOND DEGRE	CFA, GRETA, ENSEIGNEMENT AGRICOLE, MFR	<i>Candidats individuels ou candidats inscrits au CNED</i>
<b>Dossier à retirer dès la rentrée scolaire en septembre 2016</b>	<p>Après du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> puis rubrique, « examens- vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »</p>	<p>Après du chef d'établissement ou sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> puis rubrique, « examens- vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »</p>	<p>A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pôle jeune: <b>15 Bd Jean Moulin 16000 ANGOULEME</b> <i>OU</i> A la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), Service de promotion de la santé en faveur des élèves : <b>Cité administrative du champ de Mars- Bâtiment B rue Raymond Poincaré 16022 ANGOULEME CEDEX</b> <i>OU</i> Sur le site du rectorat de l'académie de Poitiers <a href="http://www.ac-poitiers.fr/">http://www.ac-poitiers.fr/</a> puis rubrique, « examens-vae », puis « mesures destinées aux candidats handicapés »</p>
<b>Dossier complet à envoyer par lettre suivie avant le 19 octobre 2016</b>	<p>Au service de promotion de la santé en faveur des élèves <b>Cité administrative du champ de Mars-Bâtiment B rue Raymond Poincaré 16022 ANGOULEME CEDEX</b></p>	<p>A la Maison départementale des personnes handicapées MDPH, pôle jeunes : <b>15 Bd Jean Moulin 16000 ANGOULEME</b></p>	<p>A la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pôle jeune : <b>15 Bd Jean Moulin 16000 ANGOULEME</b></p>